

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 11013

Numéro SIREN : 438 049 843

Nom ou dénomination : 20 MINUTES FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2023 sous le numéro de dépôt 20824

20 MINUTES France
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 776 544 Euros
Siège social : 28-32 rue Jacques Ibert
92300 LEVALLOIS PERRET
438 049 843 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 16 NOVEMBRE 2022**

Le 16 Novembre 2022,
à 8 heures 45.

Le Conseil de surveillance s'est réuni sur convocation par email du Président de la société 20 Minutes France (ci-après « la Société ») du 9 Novembre 2022.

Assistent à la présente réunion ou sont représentés :

- Monsieur Bernard Marchant, membre du conseil de surveillance du bloc A,
- Monsieur Eric Malrain, membre du conseil de surveillance du bloc A,
- Monsieur Thierry Hugot, membre du conseil de surveillance du bloc A.
- Monsieur Louis Echelard, représentant la société SIPA, membre du conseil de surveillance du bloc B,
- Monsieur Philippe Toulemonde, membre du conseil de surveillance du bloc B,
- Monsieur François Xavier Lefranc, représentant la société INTRASIPA membre du conseil de surveillance du bloc B,

Par ailleurs, assistent également à la réunion :

- Monsieur Frédéric Daruty de Grandpré, Président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 16.2.1 des statuts de la Société,
- Monsieur Romain Aubert, Directeur administratif et financier, qui est désignée comme secrétaire de séance.

Saint Germain Audit représenté par Madame Virginie Rissel, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est excusée.

Les membres du Conseil de surveillance désignent Monsieur Louis Echelard en qualité de président de séance.

Monsieur Louis Echelard, président de séance, constate que les membres du Conseil présents ou représentés réunissent les trois quarts au moins des membres en fonction, et qu'au moins deux membres de chaque bloc (A et B) sont présents ou représentés. En conséquence, le Conseil peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 16.3.1 des statuts de la Société.

Le président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Nomination du président du Conseil de Surveillance,

Handwritten signatures:
A vertical signature on the left, a signature in the middle, and the initials "LE" and "FMA" on the right.

- Pouvoirs à donner.

1. NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le président de séance rappelle que le mandat du précédent président du Conseil de Surveillance, Monsieur Louis Echelard, a pris fin le 23 juin 2022.

Les membres du Conseil de Surveillance sont invités à élire, pour une durée de deux ans, un nouveau président parmi l'ensemble des membres dudit Conseil.

Il est rappelé que, conformément aux stipulations de l'article 16.2 des statuts de la Société, sauf accord unanime contraire des membres du Conseil de Surveillance, la présidence est normalement tournante entre les blocs d'associés A et le bloc d'associés B.

Bernard Marchant membre du conseil de surveillance propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide de nommer, à l'unanimité, Monsieur Bernard Marchant, né le 30/07/1960 à Uccle (Belgique), domicilié avenue de l'Espinette Centrale 23, 1640 Rhode Saint Genèse (Belgique), dans les fonctions de Président du Conseil de surveillance, pour une durée de 2 ans conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société.

Monsieur Bernard Marchant accepte ces fonctions, et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour les exercer.

Monsieur Bernard Marchant, nouveau Président du Conseil de surveillance, poursuit la présidence de la réunion du présent conseil, désormais en sa qualité de Président du Conseil.

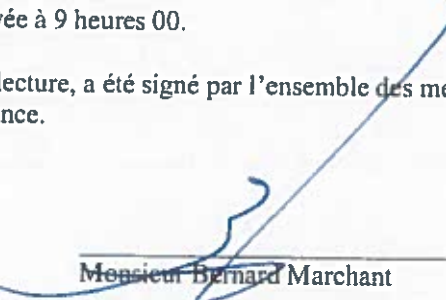
2. POUVOIRS A DONNER

Le Conseil de surveillance donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 00.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des membres du Conseil de surveillance ayant participé à la séance.

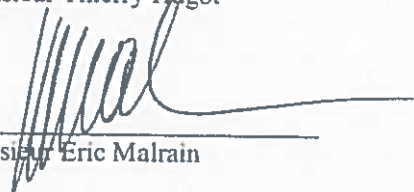

Société SIPA / Monsieur Louis Echelard


Monsieur Bernard Marchant


Société INTRASIPA /
Monsieur François Xavier Lefranc


Monsieur Thierry Hdgot


Monsieur Philippe Toulemonde


Monsieur Eric Malrain